

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Déclassement du Portique du  
Domaine Public

94148

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

Pour : 25  
Contre : 2  
Abstentions : 6

acti

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE  
le QUATORZE DECEMBRE à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M<sup>onsieur</sup> Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEIT, BENOT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adoints.  
Melle DEVIGNE, M. HARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU, BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC, LAPERCHE, GEOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN, MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. HARCONI  
Melle BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT  
M. CANDAU par Mme BUCHET  
M. COUNIL par M. LE GUEIT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur Expose :

Prescrite par arrêté en date du 5 Octobre 1984, une enquête en vue du déclassement du Portique du Domaine Public, s'est déroulée pendant trente (30) jours consécutifs du 22 Octobre 1984 au 20 Novembre 1984 inclus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
26 DEC 1984  
APPLICATION LOI N° 62213  
du 2-3-1982

( Dossier complet classé aux ST avec 2<sup>e</sup> D.G.M. )

A l'issue de l'enquête, M. HOUDARD, Commissaire-enquêteur a déposé ses conclusions aux termes d'un rapport en date du 11 Décembre 1984 dont lecture est faite par M. Le Rapporteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté prescrivant l'enquête publique en date du 5 Octobre 1984,

VU le dossier soumis à enquête,

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de déclasser du Domaine Public Communal le Portique du Front de Mer reliant les ilots 17 et 18.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document relatif au déclassement de l'ouvrage.
- de désigner Maître DUFOUR, Notaire à ROYAN pour la régularisation de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

P OUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire

Le Premier Adjoint

J.P. FABER

